

# COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CONFRACOURT

-----  
**SÉANCE DU 25 MAI 2016**

Nombre de conseillers  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/05/2016

Présents : MM. PIOCHE Maurice, GAUTHIER Frédéric, GOISET Lucien, GOISET Mickaël, WATTREE Michel, SLAVIK Sébastien, MAUVAIS Guy, Mmes BRUOT Céline, WADOUX Céline.

Absent : M. MAGNIN Didier.

Mme WADOUX Céline a été élue secrétaire.

## Encaissement de chèques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement des chèques suivants :

- 2343.84€ de EUROSERUM en dédommagement de l'épandage – année 2015,
- 1784.01€ de EUROSERUM en dédommagement de l'épandage – année 2014,
- 69.87€ de la SCICAE pour remboursement d'électricité.

## Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (recrutement ponctuel)

(Loi n°84-53 modifiée – art. 3 2°)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir « tonte, désherbage » des espaces verts en raison d'une pousse importante ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 15 jours allant du 1/06/2016 au 15/06/16 inclus à raison de 35h hebdomadaires.

## Cartes Avantages Jeunes 2016/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de reconduire l'opération carte Avantages Jeunes donc d'offrir la carte aux jeunes de Confracourt de l'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> à l'âge de 29 ans inclus.

## Tarif location salle des fêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes de Confracourt comme suit :

- caution de 800€ par chèque,
- arrhes de 100€ versés lors de la réservation,
- tarifs « été » du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre :
  - 2 jours avec cuisine : 150€
  - 2 jours sans cuisine : 100€
  - 1 jour avec cuisine : 100€
  - 1 jour sans cuisine : 50€
- tarifs « hiver » du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril :
  - 2 jours avec cuisine : 180€
  - 2 jours sans cuisine : 120€
  - 1 jour avec cuisine : 120€
  - 1 jour sans cuisine : 60€
- tarifs pour les associations :
  - 1 jour avec cuisine : 50€
  - 1 jour sans cuisine : 25€
  - forfait annuel pour associations sportives : 150€
- la location de la salle, à l'occasion d'un décès, sera prêtée gracieusement par la municipalité,
- sacs prépayés OM : 4€ le sac,
- ménage : 50€ de l'heure en cas de non réalisation du ménage (intérieur et extérieur) ou d'un ménage insuffisant.

Toute location ne sera définitive qu'après :

- signature du contrat de location et du règlement,
- le versement des arrhes,
- la fourniture du chèque de caution et de l'attestation d'assurance (RC).

En Mairie, le 30/05/2016

Le Maire,

Maurice PIOCHE.

